

Pas de pot à l'Université Laval

La direction lance une consultation sur les règles qu'elle prévoit mettre en place

QUÉBEC | L'Université Laval prévoit interdire l'usage du cannabis sur son campus, y compris lors des activités universitaires hors campus, comme les initiations ou les stages. Seule la consommation sans fumée à l'intérieur des résidences étudiantes sera tolérée.

DAPHNÉE DION-VIENS
Le Journal de Québec

C'est du moins ce qui est prévu dans le projet de politique encadrant l'usage du

cannabis, qui est soumis à la consultation à partir d'aujourd'hui auprès de la communauté universitaire. La version définitive de ce règlement sera adoptée le 26 septembre.

PLUS SÉVÈRE QUE LA LOI PROVINCIALE

La loi provinciale prévoit déjà qu'il sera interdit de fumer du cannabis sur tous les campus de la province.

L'Université Laval fait un pas de plus en interdisant la consommation de marijuana « sous toutes ses formes ». Les muf-

fins au pot ne seront donc pas tolérés sur le campus, excepté dans les résidences étudiantes.

Cette interdiction s'étend à toutes les activités universitaires, peu importe où elles ont lieu. Les activités de recherche, d'enseignement, de stage, de même que toute réunion à caractère social sont visées, ce qui inclut les initiations et les activités sportives à l'extérieur du campus, dans un lieu faisant l'objet d'une entente avec l'administration universitaire, peut-on lire dans le projet de politique.

Armée

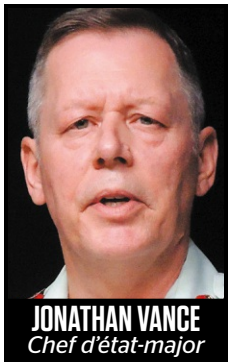
Interdit de consommer du cannabis 8 heures avant d'aller travailler

CHRISTOPHER NARDI
Bureau parlementaire

OTTAWA | Les militaires canadiens ne pourront pas fumer du pot dans les huit heures précédant leur quart de travail, moins de 24 heures avant l'utilisation d'une arme ou un véhicule, et 28 jours avant toute tâche touchant un avion ou un navire.

La direction des Forces armées canadiennes (FAC) a annoncé hier une série de contraintes assez sévères entourant la consommation de marijuana qu'elle imposera à ses employés dès la légalisation, le 17 octobre.

« La légalisation du cannabis constitue un changement marquant. Les membres des FAC doivent faire des choix responsables concernant l'usage de cannabis, écrit le chef d'état-major, Jonathan Vance, dans une directive transmise à tous les employés. Tout membre des FAC doit également comprendre que le cannabis peut affecter l'attention, la fonction cognitive, l'humeur, la mémoire, le jugement et l'habileté motrice. »



SANCTIONS

« Toute allégation d'usage inapproprié de cannabis qui mettrait à risque la sécurité et l'efficacité opérationnelle des FAC [...] fera l'objet d'une enquête et sera traitée par le biais de la mesure administrative ou disciplinaire la plus appropriée, ou les deux, et pourrait entraîner la libération des FAC », avertit le général.

Sans surprises, il sera interdit de consommer ou même d'avoir en sa possession du pot à tout moment lorsqu'un membre des FAC est au travail, lors d'un exercice ou déploiement militaire à l'international.

La directive touche aussi les élèves officiers des collègues militaires, qui n'auront pas le droit de consommer tant qu'ils n'auront pas obtenu un congé.

TESTS DE DÉPISTAGE

Afin de s'assurer du respect de cette nouvelle directive, tous les membres sont tenus de dénoncer tout collègue qu'ils soupçonnent être sous l'influence de la drogue à leur commandant. Dans plusieurs cas, la direction se donne aussi le droit de commander des tests de dépistage.

Pour sa part, le lieutenant-général Charles Lamarre, responsable du Commandement du personnel militaire, croit que le nombre de membres des Forces armées qui consommeront de la marijuana après la légalisation sera minime.

« Nos membres savent qu'on s'attend à beaucoup de choses d'eux et qu'ils doivent être en possession de toutes leurs facultés. On se fie beaucoup au professionnalisme des Forces armées canadiennes. Je pense que la grande majorité des gens vont faire bien attention d'être sûrs qu'ils sont toujours prêts », dit-il.



La retraite a ses privilèges

- Cuisine gastronomique • Centre de santé • Gym professionnel
- Centre aquatique • Spa et soins de beauté • Golf virtuel
- Billard • Quilles • Cinéma • Spectacles grandioses
- Gamme d'activités inégalée • Jardins luxuriants

514-259-5500 LUXGOUVERNEUR.CA 5500, RUE SHERBROOKE EST